Dimanche 15 Janvier 2017 Théâtre Salle des Fêtes 16h

5€ par personne

36, la parenthèse enchantée ? ...

Par la Jeune compagnie

Grève! Grève! Partout la grève!

Des usines occupées, des milliers de travailleurs dans les rues. Les patrons ne cèdent pas, les ouvriers non plus! Juin 36 la grève est totale! Le gouvernement du Front Populaire entame les négociations. Syndicats et patronat discutent ferme... les accords de Grenelle sont signés, enfin: les 40 heures par semaine, les augmentations de salaires, les congés payés! Un air de victoire flotte sur les usines et les ateliers!

L'été 36, c'est l'été de la liberté, des premières vacances, en train, en vélo, en tandem, les ouvriers s'évadent, les Auberges de jeunesse font le plein. Partout une ambiance de fête, de fraternité...

Las, l'Espagne brûle, « No pasaran! », clament les Républicains, espérant en vain l'aide militaire du Front Populaire. Les volontaires des Brigades internationales s'engagent pour sauver la jeune République espagnole qui résiste. Mais jusqu'à quand tiendront-ils? ...

Outre Rhin, Hitler triomphe et militarise l'Allemagne. L'étau se resserre autour des opposants. Les persécutions des juifs s'organisent et s'amplifient. Les Sections d'Assaut du parti nazi multiplient provocations et exactions.

Les réfugiés se pressent aux portes de la France. 1936...2016, 80 ans déjà! ... Et l'Europe va mal...

ETAT CIVIL 2ND SEMESTRE 2016

NAISSANCES

25/07	Maïwenn BAILBLED	2, rue du Clos Châtelier
18/08	Axel ALLAIN REVAULT	1, domaine La Haut 2
20/09	Eloïse CHARPENTIER	4, les Coteaux de Rance
30/10	Aloïss GAUDICHE	60, route de Lyvet

MARIAGES

27/08	Mickael DEIMER	15, rue Saint Guillaume	
	Céline BREBEL		
03/09	Nicolas AVELINE	5, Chemin des Ruettes	
	Mélina SAMSON		

DECES

14/07	Georges TROUBAT	14, La Ville es Pois		
27/08	Eric CATHOU	6, La Ville es Pois		
05/09	Geneviève RAULIN	49, rue du Port		
20/11	Claude LEGENDRE	5 rue de la Vieille Côte		

M. LE BELLEC Yannick propose ses services en tant qu'assistant de vie et tous travaux aux familles, personnes seules...

Chèque emploi service accepté.

Tous renseignements:

02 96 80 43 39 06 70 26 73 20

URBANISME 2ND SEMESTRE 2016

PERMIS DE CONSTRUIRE

06/06	HUMBERT Renaud DROZ Jeanne	5, rue du port	Maison individuelle
08/06	DESGRE Alan STEPHAN Marie	Rue Tiphaine Raguenel	Maison individuelle
12/07	MARCHANDEAU Laurent BLONDEL Anne	23, rue de la Gicquellerie	Maison individuelle
22/08	BETHUEL Nicole	4, rue des Fresches	Extension d'un bâtiment pour maison individuelle

DECLARATION PREALABLE

07/07	VASSEUR Gérard	43, rue du port	Clôture	
12/07	BOISHARDY LEMONIER HELUARD PEAN	La Gicquellerie	Division en vue de construire	
01/08	GUILLAS Joana	5, la Ville Bennefray	Réhabilitation maison	
22/08	DESCHAMPS Céline	La Quemeraie	Clôture	
01/09	FOUILLARD Eric	2, bis route de la source	Abri de jardin	
05/09	DAVY Martine	5 bis, rue du cloc châtelier	Portail	
14/09	LE ROC'H Alain	37, route de Lyvet	Clôture	
16/09	LEVEQUE Benoît	23, route de Lyvet	Carport	
11/10	HIBON Tiffany	15, chemin du Doué	Extension	
28/10	LASNON Fabien	4, impasse de l'école	Abri de jardin + Atelier	
29/11	LAVAL Ghislaine	6, rue des Vignes	Remplacement fenêtres	

COLLECTES POUR LES REFUGIES A PLOUËR SUR RANCE

Le collectif de soutien aux réfugiés, créé à Plouër-sur-Rance fin 2015 (120 membres à ce jour), organise chaque semaine depuis début juin 2016 des collectes. Ces collectes se tiennent au cœur du marché de Plouër, le dimanche de 10h à 12h. Elles sont ensuite acheminées selon les besoins exprimés par Utopia 56, association morbihannaise intervenant à l'échelle nationale.

Les produits collectés sont les suivants : vêtements et chaussures pour hommes, couvertures et sacs de couchage, denrées alimentaires (conserves et produits secs) en conditionnements 5 kg, 10 kg et plus.

Contact: plouerrefugies@laposte.net

Facebook : Collectif Plouërais pour l'accueil de réfugiés

Responsable de publication : Jean-Louis RUCET

Rédaction : Jean-Loup MARTIN et Jean-Louis RUCET





Editorial.

Au 1er janvier 2017, Dinan Communauté fusionnera avec quatre intercommunalités (CC du Pays de Caulnes, du Pays de Matignon, de Plancoët-Plélan, de Rance Frémur et les communes de Broons, Mégrit et Yvignac la Tour) pour devenir Dinan-Agglomération. Soit 65 communes, 97000 habitants, 932 km2 et 500 agents. Dinan Agglo offrira donc des visages multiples: au nord, une frange littorale de Fréhel à St Jacut. Au centre les vallées de l'Arguenon et de la Rance. Et au sud, un secteur plus rural. Ce nouveau territoire sera un pôle de développement entre Lamballe Agglo, St Malo Agglo et Rennes Métropole.

Les compétences de la nouvelle agglo seront celles déjà développées par Dinan Communauté à savoir: l'économie (et l'emploi), l'urbanisme et l'habitat, l'environnement et le développement durable, le sport, la culture, le tourisme, l'eau et l'assainissement, la petite enfance, l'accueil des gens du voyage. Le transport urbain et interurbain devient une compétence obligatoire et sera mis en place progressivement, normalement au cours de 2017. Il n'y aura donc aucun changement pour les citoyens au 1er janvier, la continuité des services sera assurée sur tout le territoire. Les réflexions sur la mise en place du PLUI continueront et seront étendues aux 65 communes. Concernant les ordures ménagères et les déchets verts, il est prévu d'examiner une évolution pour rationaliser la collecte et sans doute de passer la taxe actuelle assise sur le foncier bâti (qui est très injuste) à une redevance plus incitative (mais qui pose aussi de très gros problèmes).

Le COPIL (Comité de Pilotage) travaille depuis presque un an sur cette fusion. Un document appelé « Charte Communautaire » est publié depuis peu et donne les grandes orientations de la future Agglo. Les différents articles de cette charte constituent la base des statuts et du règlement intérieur qui seront adoptés par le futur Conseil Communautaire qui sera mis en place dès le début janvier. La carte ci-jointe donne les répartitions des élus communautaires par commune. La Vicomté aura un titulaire et un suppléant (ce qui était le cas dans Dinan Communauté). Certaines communes voient leur représentativité diminuer.

On a pu se poser la question concernant la place des petites communes dans ce vaste ensemble que sera Dinan Agglo. Question importante, c'est vrai mais qui trouve quelques éléments de réponse dans le texte de la charte communautaire dans laquelle on peut lire ces lignes: « la commune demeure et doit rester l'échelon essentiel de la proximité. Celle-ci sera renforcée par le maillage constitué par les communes. La proximité avec les citoyens passera notamment par la mise en place d'un Conseil de Développement. » Plus loin, il est écrit: « La gouvernance facilitera la participation des élus communautaires et municipaux aux choix et orientations de l'intercommunalité. » Il y aura 52 communes avec un seul représentant titulaire. Ce qui forme une large majorité capable

de porter la voix des petites communes s'il en était besoin. Mais il conviendra d'être vigilant.

Concernant la fiscalité, il a été mis en place un système complexe visant à ce qu'il convient d'appeler la neutralité fiscale basée sur la notion d'Attribution de Compensation positive ou négative. Il reste que les communes conserveront totalement la possibilité d'augmenter ou de diminuer la fiscalité locale. Encore un argument qui montre s'il en était besoin l'autonomie des communes dans leurs réalisations. Il est prévu dans la Charte, la création de Commissions thématiques et groupes de travail « qui seront accessibles aux conseillers municipaux avec voix consultatives. » Ailleurs on peut lire : « Plus l'intercommunalité est importante plus la qualité du lien avec les communes est vitale. En effet, ... la commune sera associée aux travaux et réflexions de la communauté d'agglomération ». A La Vicomté, nous avons été interpellé par la situation du port de Lyvet car dans une première mouture de la Charte, il était proposé que les zones d'activités (industrielles, commerciales, touristiques, portuaires et aéroportuaires) soient incluses dans la compétence économique de l'Agglo. Le CM de La Vicomté comme celui de Plouër a obtenu qu'il soit inscrit dans la charte le paragraphe suivant: « En l'état actuel de la législation, les ports de plaisance ne sont pas concernés par le transfert des zones d'activités ». Nous serons attentifs à ce que cette intention soit parfaitement appliquée.

« Les sièges des communautés de communes actuelles deviendront des Maisons intercommunales, antennes qui assureront l'accueil et le traitement des demandes des usagers ». Il y en aura une à Broons, Caulnes, Matignon, Plancoët et Plouër sur Rance. L'objectif est évidemment que tout un chacun puisse intervenir et donner son point de vue.

La « Charte Communautaire » est disponible en Mairie. N'hésitez pas à venir en prendre connaissance.

Quelques nouvelles cette fois de notre commune: concernant le lotissement de « La Motte », le permis d'aménager est déposé depuis une quinzaine de jours auprès des services instructeurs .Des entreprises ont été contactées pour présenter leur offre financière. Dès la mi-janvier, les choix seront finalisés. Lors de la cérémonie des vœux de la Municipalité, le 14 janvier à 11heures, j'espère que nous serons en mesure d'en dire plus. Le dernier conseil municipal a déjà fixé le prix de vente au m2, à savoir 70€TTC. Au cours de la dite cérémonie, il sera fait état des réalisations de 2016 et des projets de 2017. Tous les Vicomtois (ses) y sont cordialement invités.

En attendant ce jour, au nom de toutes les Conseillères et Conseillers, des membres du CCAS, du personnel communal, j'ai le plaisir de souhaiter à chacune et chacun de très belles fêtes de fin d'année.

Le Maire

DINAN AGGLOMERATION Ruca Créhen Pludung Saint-Samson sur-Rance La Vicornté sur-Rance Corseu Saint-Hélen Aucaleuc Les Champs Géraux Saint-Carné Mégrit Nombre de siège Yvignac-la-Tour **Droit Commun** Le Quiou 2 3 10 Saint-Jouan de-l'Isle Répartition des sièges L'élection du président et des vice-présidents (voire conseillers délégués) est prévue le 9 janvier 2017.

INFORMATIONS MUNICIPALES

CONSEIL MUNICIPAL: Remaniements récents.

Mme Hélène COZ du fait de son déménagement à Fouesnant ne participera plus à nos assises. Elle était présente depuis 2008 et s'occupait des Affaires Scolaires. Elle est remplacée à ce poste par Mme Gwenaëlle Le Boucher et par Mme Christine Le Boudec auprès de la Mission Locale.

Mme Laurence Sagean, tout en restant dans le CM, a choisi de ne plus s'occuper de la gestion des Agents municipaux pour des raisons de convenances personnelles et professionnelles. Mr le maire l'a remerciée pour le travail accompli durant trois années.

LISTE ELECTORALE: RAPPEL.

Il est possible de s'inscrire jusqu'au 31 décembre dernier délai. Une permanence sera tenue en Mairie le 31 de 10 à 12 heures.

PORT de LYVET

Travaux: Remplacement d'une panne de pontons dès fin janvier. Coût : 41 925 HT. Financement: DETR à hauteur de 30%. Autofinancement et emprunt résiduels. Autres travaux: améliorations sanitaires et éclairage public.

CIRCULATION sur le PONT de LYVET:

Compte tenu des travaux importants sur la partie tournante du pont, la circulation sera interdite du 16 janvier au 14 avril. Une passerelle piétons et vélos sera mise en place.



Vente de bois de chauffage:

Dès février prochain, nous mettrons en vente une douzaine de cordes (diverses variétés) au même prix que lors de l'opération précédente. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en Mairie.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE:

La bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires. Les responsables de la bibliothèque ont organisé une matinée récréative qui a obtenu un très vif succès. C'était le samedi 10 décembre dans la grande salle du Centre Culturel.



Animation Lecture.

Pliages, découpages, collages avec des livres usagés pour en faire des sapins, hérissons ou des anges.



Horaires Bibliothèque à partir du 4 janvier 2017 : Le mercredi de 15h30 à 17h30 Le samedi de 10h00 à 12h00

DIVAGATION de CHIENS.

De nombreuses plaintes nous arrivent en mairie concernant la divagation de chiens parfois très agressifs et ce malgré nos avertissements répétés dans le Vicomtois. Désormais nous ferons appel aux services de la Fourrière avec laquelle nous avons un contrat. Coût pour récupérer son animal : 300€

ASSOCIATIONS.

Amicale Laïque:

L'Amicale a organisé la fête de fin d'année le vendredi 16 janvier à destination de tous les enfants de l'école Tiphaine raguenel. Un clown-magicien a captivé les enfants durant une heure et le Père Noël est venu distribuer des friandises à tout un chacun.





Manifestations à venir:

14/01/2017: Comité des Fêtes: Galette de rois. CC 15/01/2017: Commission Culture. La Jeune Compagnie. SdesF 18/01/2017: Club Tiphaine. Galette des Rois. CC 20/01/2017: Amicale Laïque: Galette des Rois. CC 28/01/2017: Comité des Fêtes. Réunion. CC 05/02/2017: Comité des Fêtes: Couscous. Salle des Fêtes 16/02/2017: Club Tiphaine: Pot au Feu. Salle des Fêtes.

VŒUX DE LA MUNICIPALITE LE 14/01/2017 A 11H00 - SALLE DES FÊTES

TOUS LES HABITANTS DE LA VICOMTE SONT CORDIALEMENT INVITES.

VIN D'HONNEUR